LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

2026 DAE 112 - Amendement 01 :

Signataires :Christophe Prudhomme, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Roland Timsit, Céline Verzeletti.

Dispositif:
A l'article 1, supprimer l'alinéa :

« Groupe SOS Pulse (association) »

l'article 4 est supprimé.

Exposé des motifs :
Le présent amendement vise à supprimer la subvention de 19 000 euros attribuée à l'association Groupe SOS Pulse pour son programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat social dans le champ de l'économie circulaire, intitulé « La Saison Circulaire ».

Le Nouveau Paris Populaire s'inquiète de la concentration croissante des financements publics au bénéfice du Groupe SOS, devenu au fil des années un acteur hégémonique dans de nombreux champs de l'action publique : santé, médico-social, insertion, jeunesse, logement, solidarité, dépendance, entrepreneuriat social ou encore accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire.

Par sa taille, sa stratégie de croissance externe et sa capacité à répondre massivement aux appels à projets, le Groupe SOS tend progressivement à se substituer aux pouvoirs publics et aux associations de proximité, au point d'être régulièrement présenté comme un véritable « opérateur privé de l'État ».

Cette concentration fragilise le tissu associatif local, réduit la diversité des acteurs de l'économie sociale et solidaire et favorise une logique de quasi-monopole dans la mise en œuvre de politiques publiques pourtant fondées sur le pluralisme associatif, l'ancrage territorial et la proximité avec les habitant·es.

Cette inquiétude est d'autant plus forte que le programme concerné est opéré en partenariat avec SUEZ, grand groupe privé multinational du secteur de l'eau, des déchets et de l'environnement. La transition écologique et l'économie circulaire ne peuvent être réduites à un marché d'accompagnement capté par de grands opérateurs ou par des structures liées à des groupes déjà dominants. Elles doivent au contraire s'appuyer sur les associations locales, les collectifs de quartier, les structures coopératives, les régies publiques, les initiatives citoyennes et les acteurs de terrain.

L’accompagnement des porteuses et porteurs de projets dans l’économie circulaire constitue une politique publique utile, mais elle peut être portée par de nombreuses associations locales ou structures de l’économie sociale et solidaire, sans qu’il soit nécessaire de renforcer encore la position dominante du Groupe SOS dans les politiques publiques parisiennes.